

Le 9 mars 2020

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 9 mars 2020, à 19 h.

Sont présents :

Le pro-maire, M. Gilles Pedneault, les conseillers et conseillères suivants : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

M. Yvon Paquet, maire, est absent.

Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du pro-maire, M. Gilles Pedneault.

Dépôt rapport gestion contractuelle

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-03-04 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 10 février 2020
5. Comptes à accepter
 - Février 2020
6. Avis de motion R 343-2020 mise aux normes fosses septiques
7. Avis de motion R 344-2020 emprunt travaux – 4^e Avenue, 21^e Rue, route Fortin et ponceaux rang St-Joseph – 2 275 007 \$
8. Adoption R 340-2020 modifiant le règlement 148-2006 relatif au zonage
9. Adoption R 341-2020 harmonisé des animaux
10. Programme RÉCIM Volet 1 projet infrastructure à vocation municipale et communautaire
11. Résolution programme TECQ 2019-2023
12. Offre de service panneau étang
13. Acceptation contrat glace 5 ans
14. Engagement d'une technicienne en loisirs
15. Achat d'une génératrice – Centre des sinistrés
16. Dérogation mineure – M. Jimmy Quirion
17. Demande CPTAQ – M. Larry Lachance
18. Octroi contrat – Camion autopompe
19. Autorisation d'installer une station hydrométrique
20. Mandat appel d'offres professionnelles – Services d'architectes

21. Régie intermunicipale – Autorisation emprunt
22. Acceptation lettre d'entente 4-5-6-7
23. Aide épicerie
24. Servitude de maintien en état d'un empiétement mineur – Logement M. Fernand Bouchard
25. Adoption R 342-2020 emprunt promoteur – 193 928 \$
26. Signataire entente relative à l'octroi d'une aide financière
27. Protocole d'entente relatif à des travaux municipaux
28. Rapports des comités
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 20-03-05 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 février 2020 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 20-03-06 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de février 2020 soient acceptés selon les chèques M2000011 à M2000012, C2000070 à C2000126 et L2000035 à L2000062 pour un déboursé total de 206 922.85 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 343-2020 MISE AUX NORMES FOSSES SEPTIQUES

Le conseiller, M. Alain Dumas, donne avis de motion et présente le projet de règlement 343-2020 concernant une aide financière pour la mise aux normes des fosses septiques.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 344-2020 EMPRUNT TRAVAUX 4^E AVENUE, 21^E RUE, ROUTE FORTIN ET PONCEAUX RANG ST-JOSEPH – 2 275 007 \$

Le conseiller, M. Alain Dumas, donne avis de motion et présente le projet de règlement 344-2020 concernant un règlement d'emprunt pour les travaux de la 4^e Avenue, 21^e Rue, route Fortin et les ponceaux du rang St-Joseph – 2 275 007 \$.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 340-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 148-06 RELATIF AU ZONAGE

20-03-07 Il est proposé par M. Alain Dumas
Appuyé par M. Gaétan Tremblay
Et résolu unanimement

QUE le règlement no 340-2020 amendant le règlement no 148-06 relatif au zonage afin **d'agrandir la zone commerciale CA-43 à même une partie de la zone CB-50, d'agrandir la zone commerciale CB-55 à même une partie de la zone RB-36 et d'agrandir la zone publique et institutionnelle P-64 à même une partie des zones RA-13 et CB-53**

Soit et est adopté par le conseil ;

Que la présente résolution ainsi que le règlement no 340-2020 amendant le règlement de zonage no 148-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ;

Que le texte du règlement no 340-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 341-2020 CONCERNANT L'HARMONISATION DU RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX

20-03-08 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu que l'on adopte le règlement 341-2020 concernant l'harmonisation du règlement sur les animaux.

PROGRAMME RÉCIM VOLET 1 PROJET INFRASTRUCTURE À VOCATION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE

20-03-09 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

Que la municipalité a pris connaissance du guide du programme RÉCIM et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

Que la municipalité assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

M. Alain Dumas et M. Gilles Pedneault mettent leur dissidence.

PROGRAMME TECQ 2019-2023

20-03-10 Attendu que

- La municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Robby Poulin et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #1 ci-joint et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

M. Alain Dumas met sa dissidence sur la résolution.

OFFRE DE SERVICE – DERIC CONSTRUCTION INC.

20-03-11 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services, datée du 30 janvier 2020, au coût de 12 222,20 \$, pour le déplacement du panneau aux étangs.

ACCEPTATION CONTRAT GLACE 5 ANS

20-03-12 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de CIMCO pour un contrat de cinq ans, au coût de 18 519,00 \$, pour la fermeture et l'ouverture du système de réfrigération de la glace.

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN LOISIRS

20-03-13 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu que l'on engage Mme Audrey Bernard, à titre de technicienne en loisirs, à temps plein, selon les conditions de la convention collective et que l'on prévoit une période de probation.

M. Robby Poulin et M. Gaétan Tremblay mettent leur dissidence.

ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE – CENTRE DES SINISTRÉS

20-03-14 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte la soumission de Génératrice Drummond, au coût de 41 500,00 \$, pour l'installation d'une génératrice à l'aréna pour la sécurité civile.

DÉROGATION MINEURE – M. JIMMY QUIRION – 1515, 21^E RUE

20-03-15 ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconvénient au voisinage ;

Nature et effets

Une dérogation mineure afin de refaire le solage de la propriété du 1515, 21^e Rue dans la marge avant du lot 3 747 147 à moins de 7,6 m comme le demande le règlement municipal en vigueur. La maison a été construite en 1950, elle possède un droit acquis pour son implantation et la dérogation mineure aura pour effet de légaliser son implantation dans la marge avant et permettra à la municipalité d'émettre le permis demandé.

Extrait du règlement 2006, Art 6.3 - Dispositions applicables aux zones résidentielles, de villégiatures et aux îlots déstructurés de placer une maison unifamiliale à 7,6 m dans la marge avant près d'une rue ou route.

Identification du site concerné

Lot 3 747 147, cadastre du Québec, 1515, 21^e Rue

QUE le comité d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande.

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accorde la dérogation mineure au lot 3 747 147, permettant d'implanter sa maison dans la marge avant.

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – M. LARRY LACHANCE

20-03-16 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'une aliénation et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie des lots 3 937 725 et 3 747 001 cadastres du Québec, dans la municipalité de St-Côme-Linière – M. Larry Lachance.

Considérant que la demande a pour objet d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, une partie des lots 3 937 725 et 3 747 001 cadastres du Québec, sur une superficie de 1,426 5 hectares ;

Considérant que la demande est conforme à la Réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant que l'acceptation de cette demande n'aurait aucun impact sur l'agriculture ;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

PROPOSÉ PAR M. ROBBY POULIN
APPUYÉ PAR MME LOUISE PAQUET
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le Conseil municipal accepte d'appuyer la demande de M. Larry Lachance afin de vendre les lots 3 937 725 et 3 747 001 et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, le résidu des lots 3 397 725 et 3 747 001.

OCTROI CONTRAT CAMION AUTOPOMPE

20-03-17 ATTEND QU'UN appel d'offres par SEO a été publié le 14 janvier 2020 pour un camion autopompe – citerne ;

QUE le soumissionnaire est :

Maxi-Métal Inc. : 394 264,00 \$ plus taxes

Le comité de sélection recommande d'octroyer le contrat à Maxi-Métal Inc., au coût de 394 264,00 \$ plus taxes, puisqu'il a fourni une soumission conforme avec le prix le plus compétitif.

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement :

Que le conseil accepte les recommandations du comité de sélection et octroi le contrat à Maxi-Métal Inc., au coût de 394 264,00 \$ plus taxes.

AUTORISATION D'INSTALLER UNE STATION HYDROMÉTRIQUE

20-03-18 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on autorise le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques à installer une station hydrométrique sur le lot 3 746 793 et que l'on autorise à signer M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, tous les documents relatifs ou accessoires au protocole d'entente 024004.

APPEL D'OFFRES PAR INVITATION – MANDAT ARCHITECTE

20-03-19 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu que la directrice générale soit autorisée à lancer un appel d'offres par invitation pour les services professionnels d'un architecte pour le projet d'hôtel de ville, bibliothèque et salle communautaire.

RÉGIE INTERMUNICIPALE – AUTORISATION EMPRUNT

20-03-20 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on approuve le règlement d'emprunt 61-20 décrétant des travaux estimés à 700 000,00 \$ afin d'effectuer des travaux pour la venue de Viridis (construction du chemin d'accès, préparation du terrain et déboisement) pour ce faire, autoriser un emprunt n'excédant pas 700 000,00 \$ remboursable sur une période maximale de 20 ans afin d'en acquitter les coûts.

La part de la municipalité est estimée à 2 453,30 \$ par année pour 20 ans.

ACCEPTATION LETTRE ENTENTE 4-5-6-7

20-03-21 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement d'accepter et d'ajouter les lettres d'entente 4-5-6-7 à la convention collective en vigueur.

AIDE ÉPICERIE

20-03-22 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu à la majorité que la municipalité donne une aide financière équivalente à une année de taxes foncières pour la partie épicerie du bâtiment situé au 1280, 1^{re} Avenue Ouest. Cela représente 1 237,75 \$.

M. Gilles Pedneault et M. Alain Dumas sont contre.

SERVITUDE DE MAINTIEN EN ÉTAT D'UN EMPIÉTEMENT MINEUR – LOGEMENT M. FERNAND BOUCHARD

20-03-23 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que le maire, M. Yvon Paquet, et la directrice générale, Mme Maryane Bélanger, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la servitude de maintien en état d'un empiètement mineur sur le lot 3 746 713 connu sous l'adresse 1313, rue Principale.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 342-2020 EMPRUNT PROMOTEUR

20-03-24 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu que l'on adopte le règlement 342-2020 concernant le paiement de la part contributive de la municipalité à l'égard d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux, comportant une dépense de 193 928 \$ et un emprunt du même montant remboursable sur 20 ans.

SIGNATAIRES — ENTENTE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

- 20-03-25 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que les conseillers, M. Alain Dumas et M. Gaétan Tremblay, et la directrice générale, Mme Maryane Bélanger, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à l'entente relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet des 3 Ailes.

SIGNATAIRES — PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

- 20-03-26 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que les conseillers, M. Alain Dumas et M. Gaétan Tremblay, et la directrice générale, Mme Maryane Bélanger, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires au protocole d'entente relatif à des travaux municipaux (Rue des 3 Ailes).

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 20-03-27 La période de questions étant terminée, il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 45.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 13 avril 2020, à la salle Optimiste de l'aréna.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020

Je, Gilles Pedneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gilles Pedneault
Pro-Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière/Directrice générale